VITE LU – BIEN LU !!!

Vos élus et représentants : Nadine PASTRE, Armelle LEROUX, Nathalie MARKOVIC, Annick LALLEE, Sylvie CHABAUD, Philippe BERTHET, Philippe RIVALIER, Alban BEAUGENDRE, Franck TREMEAU, Bruno ANDRE, Maya Mayeras.

CSE AURA du 21 juin 2022

Points saillants :

1. *Informations du président*

Inaugurations : 10 juin Place (AFPA Village délocalisé) de Lamastre, en présence du Maire, du Vice-Président du CD d'Ardèche, de la circonscription et de sa suppléante. Leur message explique leur intérêt pour cette initiative de l'Afpa.

22 juin Plateau de soudage à Montluçon en présence du Sous-Préfet de Montluçon et du directeur de Pôle Emploi.

Décision de l'Afpa de **recruter sur Bourg un RAP** en CDI pour étoffer l'équipe de direction locale. Ce n'est pas encore dans l'organigramme ni dans les postes en recrutement.

Du 20 au 24 juin : Semaine de la QVT. Divers évènements ont été organisés tels que webinaires et ateliers nationaux et régionaux, tous les centres ont mis en place des actions.

Lors du Plan Social, la CFDT avait alerté que de partager sur une seule tête RF et RAP n'était pas efficient pour ne pas dire une connerie. A Bourg, il a fallu plus de 2 ans pour que les Directions en fassent le constat. Il en a été de même à Grenoble avec un seul RAP pour les 3 centres de l'Arc Alpin.

La CFDT attendait une information importante faisant suite à un engagement du Président lors du CSEE du mois de mars, elle n'est pas venue… Rendez-vous en fin de compte-rendu dans les Questions Diverses.

2. *Point d'étape sur les Villages AFPA*

Vénissieux

- Tiers Lieu insertion sociale et professionnelle (coloré industrie)
- Plus de 40 partenaires, inauguration en septembre

Pont de Claix : « le Motilus », c'est l'art de se mettre en mouvement.

- Objet : mobilité, mise en mouvement, équilibre social et professionnel
- Ouvert depuis mars

Roman : « Shed Factory » le village des solutions.

- Tiers Lieu d'activités : 1ère phase d'incubation et de formation / aide au montage des dossiers d'investissement
- Objet : insertion professionnelle et sociale / savoir-faire de la chaussure, formation et ouvertures d'entreprises.
- Roman a besoin de rénovation profondes et coûteuses. Ce lieu appartient à l'Etat. Il faut sécuriser le devenir immobilier en rénovant avec différents acteurs pour pouvoir mettre en œuvre et développer Shed Factory.

Le Puy : « la Manufacture »

- Tiers Lieu d'activité pour les métiers de l'artisanat, c'est une manufacture de proximité avec une coloration métiers du bois et de l'art.
- Ouvert depuis 2019 avec un début de mise en œuvre en 2020.
- 2ème candidature dans le cadre de la Manufacture de Proximité fin 2022.

Bourg en Bresse : Village des Solutions « les Passerelles »

- 9 partenaires et 3 ateliers : Rénovation de bungalows avec FLE, et un programme « J'apprends ma ville ». Accès projet sur la restauration et réparation de véhicules à moindre frais.
- Lancement en juin.

La Place LAMASTRE : Lieu collectif de coworking et co-Learning en milieu rural.

- Accompagnement et élaboration de projets avec les partenaires institutionnels. Inauguré début juin cf. Informations du Président.

Modèles économiques : Abonnements, conventions, location à l'heure, à la journée ou plus, différentes formules existent selon les Tiers Lieux. Les prix tiennent compte des tarifs du marché local. L'ensemble des recettes entrent dans les comptes de l'Afpa.

La CFDT considère aujourd'hui que ces dispositifs s'appuient sur un modèle économique loin d'être éprouvé. Nous n'avons aucun chiffre à notre disposition et aucun suivi dans le temps (par exemple le Puy en Velay qui a débuté en 2019). Aujourd'hui les plus-values attendues, sur lesquelles nous pouvons être d'accord, concernent le développement partenarial sur le territoire, la reconnaissance de l'AFPA, un peu de chiffre d'affaire (AFPA agence immo !) et mieux alimenter nos dispositifs de formation. Mais nous n'avons aucun élément d'évaluation concret. Attention à ce que l'on ne voit pas la mariée trop belle ou le marié trop beau !

3. RH

Les entrées du mois de mai/juin 2022 par type de contrat

CDI *5 personnes* – Bourg en Bresse : 1 ASE, St Etienne : 1 formateur, Montluçon : 1 formateur, Vénissieux : 1 assistante de formation, 1 Responsable programme jeune.

CDD *3 personnes* : Annecy : 1 assistant technique pédagogique, Grenoble : 1 conseiller transition, Valence : 1 agent d'accueil en Contrat de Professionnalisation.

Intérim *51 Personnes* : 35 formateurs (pour 39 contrats), 5 AF, 6 ouvriers polyvalents, 1 chargé d'accueil, 2 CRA, 1 consultant transition, 1 moniteur.

Formation

Parcours Expert : 39 salariés concernés, 19 personnes inscrites, 7 formateurs ont terminé le parcours, CDI et CDD confondus.

La CFDT le dénonce depuis très longtemps. L'embauche de formateurs intérimaires est la variable d'ajustement dans la gestion RH. Elle obéit aux objectifs budgétaires définis par nos tutelles et la Direction Générale. Force est de constater que cette stratégie est contreproductive et non-qualitative ! L'engagement de la Direction Générale sur la déprécarisation doit être activé très rapidement.
Nous rappelons que les formateurs classe 9 qui ont plus de 5 ans d'ancienneté doivent passer en classe 10 au 1 juillet, même si leur parcours de formation n'est pas fini.

4. *Jurys*

Sourcing des jurys : se fait à partir de CERES (base de la DRETS des Jurys Habilités), campagne d'affichage et l'ensemble des formateurs de l'AFPA sont impliqués.

Indemnisation : Une procédure nationale est en cours de création pour harmoniser les traitements des indemnisations. Une Gestionnaire unique vient d'être nommée pour traiter l'ensemble de ces problématiques.

La CFDT s'inquiète de la difficulté grandissante à trouver des jurys et encore plus à les fidéliser. La somme de travail demandé aux équipes formatives est conséquente, le renouvellement constant, le discrédit porté à l'Institution fréquent. Il est temps de trouver des solutions viables et pérennes.

5. *Formation en alternance, entrées décalées*

La programmation est effectuée dans le cadre des Programmes Actions Commerciales et des Comités d'Optimisation de la Programmation. Elle est définie par les Responsables de Formation et les Directions des Centres en lien avec la direction commerciale.

Il s'agit de statuer sur les modalités de programmation en fonction des besoins des entreprises repérés à savoir :

- En entrées décalées sur le flux par petits groupes ou à l'unité en parallèle de parcours en présentiel
- Entrées groupées programmées

Implications pédagogiques : la planification des parcours en alternance doit se faire en lien avec le formateur en fonction de la formation et de l'organisation du Centre pour organiser les accueils des alternants en lien avec l'activité des stagiaires présentiels.

Une programmation définie par le marché qui ne tient pas compte de la Pédagogie, des dynamiques de groupe, de l'expérience nécessaire du formateur pour réaliser ce qui ressemble de plus en plus à de l'équilibrisme pédagogique.

Lorsqu'un organisme de formation dont la pédagogie devrait être au cœur des décisions et oublie ce pourquoi il existe, il y a de forte chance de ne plus exister longtemps.

La CFDT tire la sonnette d'alarme devant cette situation de catastrophe pédagogique et continuera de se battre et de revendiquer pour que la Pédagogie revienne au cœur des décisions. Le saupoudrage d'alternants au milieu de groupes constitués ne permet absolument pas de garantir une qualité de nos prestations. Les collectifs pédagogiques doivent être associés à l'organisation des dispositifs de formation et à la programmation.

6. SPSI

Ça bouge : BOURG : deux manifestations d'intérêts : Mairie de Péronnas et Agglo Grand Bourg. Les échanges se poursuivent. Le dossier est complété pour engager à terme la cession du foncier.

VALENCE : réception d'un courrier de la communauté d'agglo qui manifeste son intérêt.

Ça ne bouge pas : tout le reste

7. Questions diverses

Quelles ont les modalités prévues pour la mise en œuvre des JPO le vendredi après-midi et le samedi ? Sur quel Accord vous basez-vous ?

Pourriez-vous précisez comment est mis en œuvre l'appel au volontariat auprès des salariés concernés ? Quelles sont les modalités de rémunération et de récupération prévues ?

La CFDT a été très surprise d'apprendre que des JPO hors du temps de travail allaient être organisées sans que le CSEE n'ait eu la moindre information !
En mars, nous avions pourtant reçu l'engagement qu'avant toute mise en œuvre, le CSEE connaitrait les modalités avant que cette action ne soit proposée officiellement aux salariés.
Curieux temps qui voit des tableaux Excel supplantés l'humanité du travail au point que l'on oublie de prendre en compte les personnes, à moins qu'elles ne soient tout simplement négligeables.

L'équipe de la CFDT reste à votre écoute et à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous apporter toutes informations complémentaires.

Cfdt

Votre adhésion est importante.
Elle nous permet de vous informer et de vous défendre.

Rejoignez la CFDT !

Contactez Bruno ANDRE
cfdt.afpa.ra.dr.2018ba@gmail.com

Pour un salaire de 23400€ net annuel, votre cotisation revient réellement à 5,5€ par mois (déduction faite de l'avantage fiscal). En plus de facilités de payement, vous bénéficierez de services comme réponse à la carte, infos régulières des négociations en cours, l'actualité nationale, un site d'informations et de dialogues, des formations, …

Contactez Bruno ANDRE ***cfdt.afpa.ra.dr.2018ba@gmail.com***